misères qu'elle supporte, de toutes les hontes qu'elle a bues. (Exclamations à gauche.)

Voix nombreuses. — A l'ordre! à l'ordre!

M. le président. — M. de Cassagnac n'a pas mis de date à sa phrase! (Triple salve d'applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. — C'est vrai, je n'ai pas indiqué de date. Cette date, c'est vous qui l'avez écrite le jour où vous avez voté la loi de proscription!

Je reprends : si vous redoutez que la France vous échappe, qu'elle abandonne votre République qui n'a été pour elle qu'une duperie de liberté, qu'une duperie de prospérité... Je n'irai pas plus loin. (On rit). Devinez le reste, si vous voulez.

Si vous redoutez cela, vous avez raison. Car chasser les princes, puisque vous en avez peur, les mettre de l'autre côté de la frontière, ce n'est pas assez : il reste leurs amis, leurs partisans, leurs serviteurs (Applaudissements à droite), qui feront la besogne pour eux! (Bruit à gauche.)

Alors vous avez cru sérieusement qu'il suffisait de faire une petite loi par laquelle deux hommes et deux jeunes gens étaient chassés du territoire et que ce serait fini entre vous et nous? Et maintenant vous vous apercevez que, les princes partis, vous avez donné à la situation une accentuation, une netteté qui n'existait pas jusqu'alors.

Vous n'aviez pas compris qu'au lieu de princes qui s'énervaient et s'efféminaient en France dans la douce et légitime jouissance de la vie de famille et de la vie de patrie, vous vous trouveriez en présence d'hommes a qui, en les arrachant à leur droit, vous traciez leur devoir.

Vous n'avez pas compris qu'en les donnant à l'exil, vous leur rendiez la liberté, et qu'ils diraient alors ce qu'ils étaient obligés de dire: l'un, qu'il serait à la hauteur de ses devoirs; l'autre, qu'à l'heure décisive il serait prêt. (Interruptions).

Aussitôt, voilà que vous n'avez plus qu'une pensée, empêcher qu'à un moment donné ils ne nous trouvent comme nous les retrouverons.

L'urgence a été combattue au point de vue juridique, qui n'existe que peu pour moi. (Exclamations à gauche). La manière dont vous faites les lois m'a donné le droit de les juger pour ce qu'elles valent.

Je demande donc l'urgence et la discussion immédiate, comme moyen de prouver au pays à quel point vous êtes affolés, à quel point le Gouvernement n'est plus sûr de lui, à quel point vous n'êtes plus sûr de vous-mêmes.

D'ailleurs, le côté matériel du projet m'échappe je me demande si vous n'arrivez pas ici, comme les gendarmes de l'opéra-bouffe, trop tard.

Vous demandez qu'on ne puisse afficher. Quoi? Est-ce que vous avez cru que si l'on avait dû afficher les deux protestations, ce ne serait pas déjà fait? Si on n'en est abstenu, c'est qu'on a jugé la chose inutile, c'est qu'au moyen de la presse on faisait parvenir cette pensée royale et impériale jusqu'à la plus petite chaumière de France. (Bruit à gauche. — Très bien! très bien! à droite.)

La mesure que vous vous proposez est donc absolument inutile; elle ne nous arrêtera en rien; et je tiens à ce que vous la fassiez voter le plus tôt possible, pour qu'il soit bien établi devant l'opinion que vous n'avez plus l'ombre de confiance dans votre Gouvernement, qui s'écroule pour faire place à un autre que la France espère et attend. (Applaudissements à droite — Bruit).

Discours de M. Clémenceau

M. Clémenceau, s'adressant a la droite: Vous avez été au pouvoir; vous étiez les adversaires de la liberté; vous êtes dans l'opposition, vous la réclamez, c'est votre châtiment (Applaudissements). La France jouit aujourd'hui de plus de liberté que sous aucune monarchie (Interruptions à droite). Nous n'avons pas peur. Vous nous annoncez que nous verrons bien des choses; nous vous attendons et nous aurons les coudes serrés le jour où vous lèverez le drapeau de la Révolution.

L'orateur, s'adressant au gouvernement: Nous mettons à votre disposition pour voter telle loi que vous jugerez nécessaire contre les actes de tel ou tel prétendant; mais si vous voulez aller plus loin nous refuserons de vous suivre. L'orateur admet l'urgence du projet, mais il repousse la discussion immédiate parce que c'est un piège tendu aux républicains. Il termine en demandant des explications à M. Demôle sur la portée du projet.

Réplique de M. Demôle

M. Demôle nie que le gouvernement veuille faire une œuvre de réaction. Il dit qu'il veut maintenir la liberté que la République seule peut donner. Le projet n'a rien qui puisse inspirer des craintes pour la liberté de la presse.

Réponses de M. de Cassagnac et de M. Cunéo d'Ornano

M. Paul de Cassagnac déclare que M. Demôle a perdu la tête, car il veut empêcher d'afficher ce qui est hostile à la République; cette formule est élastique, c'est le commencement de la réaction contre la liberté de la presse et la liberté de réunion.

L'orateur nie que la République ait accordé d'autre liberté que la liberté de la presse : on n'a pas la liberté religieuse, on n'a pas la liberté de réunion, on n'a pas la liberté électorale.

L'orateur déclare que les conservateurs ne veulent pas tenter une manifestation contre la République, mais ils profiteront de toutes les fautes du gouvernement, et s'il est nécessaire d'aider un peu à sa chute ils y aideront. (Applaudissements à droite).

M. Cunéo-d'Ornano dit que la loi de 1881 arme suffisamment le gouvernement : si la Chambre vote l'urgence, cela prouvera son affolement.

L'urgence est déclarée.

Les céréales

M. Mérilhon demande à la Chambre de revenir sur sa décision et de discuter la loi sur l'enseignement primaire, adoptée par le Sénat, avant la surtaxe des céréales. Il importe d'arriver devant les électeurs avec une œuvre accomplie. (Applaudissements et interruptions).

M. Legrand de Lecelles combat l'ajournement *et provoque des protestations.*

La proposition de M. Mérilhon est repoussée par 272 voix contre 255, sur 527 votants.

L'ordre du jour appelle la discussion de la surtaxe des céréales.

M. Borie combat le projet.

La suite de la discussion est ajournée à lundi. La séance est levée à 6 h. 05 m.

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL.

Séance du samedi 26 juin

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 2 heures.

A Madagascar

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de crédit de 323,125 fr. pour l'organisation d'une résidence à Madagascar.

M. de Gavardie demande des explications; il reproche au gouvernement d'avoir choisi des hommes sans conséquence.

M. Milhet Fontarabie trouve le crédit insuffisant. Comme l'orateur précédent, il se plaint que le gouvernement abandonne nos amis inquiétés par les Hovas et demande l'installation de nombreux résidents, choisis surtout parmi les médecins, parce que ceux-ci pourraient rendre service aux malgaches.

M. de Freycinet reconnait que le nombre de résidents est insuffisant, mais il attend, avant d'en nommer d'autres, le rapport de M. le Myre de Villiers.

M. Milhet-Fontarable tient à constater que ceux qui ont le plus aidé la France sont les missionnaires.

M. de Freycinet le reconnait.

Le projet est voté à l'unanimité.

Projets divers

Le Président annonce la transmission qui vient de lui être faite par le président de la Chambre, du projet relatif à la prorogation de la surtaxe sur les sucres.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'emprunt de Paris.

M. de Gavardie est rappelé deux fois à l'ordre.

L'article 1er, autorisant la ville de Paris à emprunter 250 millions à un taux n'excédant pas 4 0[0, est adopté par 185 voix contre 74.

Le Sénat déclare l'urgence sur le projet de prorogation de surtaxe sur les sucres.

M Morellet dépose un projet de résolution tendant à abroger l'article du règlement qui établit le scrutin secret.

L'orateur donne lecture de sa proposition.

M. Naquet dépose son rapport sur la convention télégraphique avec l'Allemagne. L'urgence est déclarée. Lundi, séance publique à 2 heures. La séance est levée à 5 h. 50.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Paris 26 juin. — Le baromètre monte sur le nord de l'Europe où les basses pressions persistent, 754 mm Christasund, il est très uniforme, 764 mm dans l'Ouest et le Sud. Le vent souffle fort du S.-O. à Stornoway, partout ailleurs, il est faible et de direction variable.

La température monte excepté en Norvège, en Gascogne et en Italie. Le minimum était ce matin aux Hébrides 16° à Stornoway. Le thermomètre marquait ce matin 15° à Paris, 18 à Biarritz, Rome et 25 à Alger.

En France, quelques orages ont éclaté en Gascogne et de nombreux éclairs ont été vus à Clermont. Le ciel va rester nuageux avec température voisine de la normale.

Hier, à Paris, beau temps.

Maximum, 25°4. Minimum, 13°0.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Exportations-Colonies. — Une réforme urgente. — Tous les journaux sont remplis depuis quelque temps de projets de syndicats pour l'exportation. Des sociétés tentent de se former pour assurer à notre commerce des débouchés à l'étranger et pour favoriser par tous les moyens possibles l'extension de nos rapports commerciaux. C'est là, à coup sûr, un mouvement de bon augure que, pour notre part, nous avons cherché à seconder. En pareille matière, on a raison de susciter les efforts de l'initiative privée et de montrer qu'avant tout, nos négociants et nos industriels doivent compter sur leurs propres forces.

Cependant, en enregistrant tous ces appels, une chose nous surprend profondément. C'est que, tandis qu'on se préoccupe d'aller prendre pied sur des marchés étrangers, aucun des promoteurs du mouvement que nous signalons et aucun de ceux qui s'y associent ne semblent se douter que nous aurions un moyen bien facile d'augmenter notre exportation, en développant notre commerce avec nos anciennes colonies, ou en nous implantant solidement dans les nouvelles et dans les pays de protectorat.

Avant de chercher à vendre sur des marchés étrangers, où nous rencontrerons une concurrence redoutable, ou du moins, en même temps que nous nous efforçons d'obtenir ce résultat, n'est-il pas rationnel de nous assurer le marché de nos colonies, et ne commet-on pas le plus regrettable oubli en paraissant laisser de côté cette importante ressource?

D'où vient donc cet oubli? De ce fait que la plupart d'entre nous ignorent le régime économique qui régit nos colonies.

Depuis trois ans, l'Association de l'Industrie Française a fait les plus grands efforts pour renseigner sur ce point l'opinion et pour éclairer les intéressés. Dans une pétition qu'ont signée plus de trois mille chefs d'industrie, elle a montré que notre commerce avec l'Algérie allait toujours en décroissant et que, grâce au régime douanier appliqué dans notre belle colonie, les produits étrangers prenaient de plus en plus la place des produits français. Elle a établi aussi que, pour nos autres colonies, depuis vingt ans nous avions perdu un trafic de plus de 34 millions, et elle a demandé la réforme d'un régime douanier aussi préjudiciable aux intérêts de la métropole. Une proposition de loi fut déposée dans ce but en 1884.

A la fin de cette même année, une partie de la proposition, celle qui concernait l'Algérie, fut convertie en loi et notre grande possession d'Afrique complètement assimilée sous le rapport des douanes à la métropole. Mais la question en ce qui concerne les autres colonies, ne put être examinée par la commission législative avant la fin de la législature, et elle est à reprendre aujourd'hui.

Elle n'est pas moins intéressante que celle qui regardait l'Algérie, et nous ne doutons pas qu'elle ne soit promptement résolue, si tous ceux que préoccupe la nécessité de développer notre exportation, voulaient bien se joindre à nous ponr demander au gouvernement et au Parlement d'en faire l'objet d'un rapide et sérieux examen.

Nous avons dit la diminution de notre commerce en vingt ans (1860-1881 — 34 millions) nous pourrions ajouter que nos achats dans les colonies n'ont cessé d'augmenter. Nous leur prenons 100 millions de leurs produits, lorsqu'elles n'en placent à l'étranger que pour 37 millions.

Cette situation ne devrait-elle pas nous préoccuper? Est-il juste que nos sacrifices de toutes sortes aboutissent à ce résultat?

Mais, dira-t-on, quelle est la cause de cette situation?

La cause est bien simple. Le sénatus-consulte de juillet 1886 a rendu aux conseils coloniaux le droit d'établir les tarifs de douane et les tarifs d'octroi de mer.

Or, les Conseils généraux ont supprimé les droits de douane que percevait le gouvernement métropolitain sur les produits étrangers, et ils les ont remplacés par des droits d'octroi de mer perçus au profit de la colonie, *sur les produits français comme sur les produits étrangers.*

Pendant plus de vingt ans, nos marchandises ont été taxées, à l'entrée de nos grandes colonies, comme les marchandises anglaises, belges, etc. Depuis 1884 et 1885, après les premières réclamations de l'Association, et sur l'initiative de M. Félix Faure, alors sous-secrétaire d'Etat des colonies, la Martinique et la Guadeloupe ont rétabli des droits de douane; mais, outre qu'on a laissé de côté beaucoup d'articles importants, les taxes imposées sont tout-à-fait insuffisantes et sont des taxes *ad valorem*. Seule, la Réunion a adopté notre tarif général métropolitain, et notre commerce avec cette île s'est subitement relevé.

Voilà une première cause de la décroissance de notre exportation coloniale.

En voici une seconde. Pour nos autres colonies, le gouvernement ne s'est jamais assez préoccupé des intérêts du travail national. Autorisé à régler par décrets le régime douanier de ces colonies, il a imposé, au Sénégal, un droit de 4 0[0 sur toutes les marchandises françaises ou étrangères. Les pièces d'étoffes dites guinées venant de France payent seules un droit moins élevé. A la Guyane, toutes les marchandises, les nôtres comme celles provenant de l'étranger, acquittent un droit de 3 0[0.

Au Gabon, on semble avoir été plus généreux: les produits étrangers payent les droits du tarif conventionnel métropolitain, mais les produits français payent 40 0[0 de ce droit.

Y a-t-il des droits en Cochinchine? Nous n'avons pu trouver l'acte qui les a établis.

Dans l'Inde, à Taïti, à la Nouvelle-Calédonie, à Mayotte, à Nossi-Bé, il n'y a pas de douane, mais, dans quelques-unes de ces colonies, il y a des octrois de mer que nous payons comme les étrangers.

Ce rapide exposé doit faire comprendre le motif de la diminution de nos exportations coloniales.

Lorsqu'en France, les droits du tarif conventionnel nous défendent à peine contre la concurrence étrangère sur notre propre territoire, cette concurrence n'a-t-elle pas dû nous faire une guerre désastreuse; dans des pays où ces droits n'existent pas, ou bien, où ces droits ont été réduits, ou bien, où nos marchandises sont taxées comme si elles étaient étrangères.

Si nos observations ne s'appuyaient sur des documents authentiques, nous pourrions craindre, en vérité, qu'on ne supposât que nous nous trompons!

Mais puisque nous disons ce qui existe, n'est-il pas étonnant de constater le calme et l'inaction de la plupart de nos industries et de notre commerce? Il leur suffirait de faire un appel énergique à leurs députés et à leurs sénateurs.

Et l'on se tait.

Et tandis que, sur des terres françaises acquises au prix de sacrifices de toutes sortes, nous laissons les étrangers prendre notre place, nous nous croyons bien habiles en cherchant à les combattre ailleurs.

Il convient de faire les deux choses, mais surtout de rendre de plus en plus nôtres ces pays sur lesquels flotte notre drapeau.

Que faut-il pour cela?

Assimiler, sous le rapport des douanes, nos anciennes colonies à la mère patrie, comme il y a un an on a assimilé l'Algérie. Décider que dans les colonies nouvelles, dans celles où aucun régime douanier n'a encore été établi, les droits perçus seront ceux du tarif général.

Donner des instructions à nos résidents généraux pour que, dans le pays de protectorat, ils fassent adopter la même règle.

La première de ces mesures rendra facile à notre commerce la reprise des relations que *notre générosité, nous ne voulons pas employer un autre mot*, a laissées s'affaiblir, et la seconde nous permettra de nous établir solidement dans les nouvelles colonies et dans les pays de protectorat puisque nous y serons défendus contre la concurrence étrangère.

A. P.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — Les 1re et 6e commissions se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, le mardi 25 juillet à 6 heures du soir, ordre du jour; 1. Sapeurs-Pompiers: demande d'un crédit supplémentaire de 4.797,46; 2. Sapeurs-Pompiers; projet de réunion du service des avertisseurs à celui de l'adjudant des sapeurs-pompiers; 3. Fédération des sociétés de pêche, demande d'un subside; 4. Société hippique, demande de subvention.

Archives municipales. — Samedi, à onze heures du matin, a eu lieu, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, l'adjudication des travaux de construction d'un bâtiment annexe aux archives municipales. Le devis était évalué à 3,405 fr.

M. Jean-Baptiste Degrave, unique soumissionnaire, n'a présenté aucun rabais et a été déclaré adjudicataire.

Beaux-Arts. — M. André Laoust, le sculpteur roubaisien bien connu, vient d'être chargé par l'Etat d'exécuter en marbre la figure de Lulli qu'il a exposée au Salon de cette année et qui lui a valu un grand succès. Cette statue est destinée au Grand-Opéra.

La fête de gymnastique qui aura lieu cette après-midi, à trois heures et demie, à l'Hippodrome s'annonce comme devant être particulièrement attrayante. La *Fanfare de Beaurepaire* se fera entendre pendant toute la durée des exercices. Le prix des places est ainsi fixé: Fauteuils, 2 fr.; pourtour, 1 fr. 50; premières galeries, 75 c.; deuxième galeries, 40 c.

L'école de natation est très fréquentée depuis deux jours; la température élevée de l'eau permet aux amateurs de bains froids, si nombreux à Roubaix, de se livrer à leurs ébats hygieniques. S'il fait beau aujourd'hui, le chiffre des entrées sera fort considérable.

Wattrelos. — De grands préparatifs ont été faits pour donner une solennité particulière à la procession du Saint-Sacrement. Les reposoirs élevés en différents endroits de la paroisse seront décorés avec beaucoup de magnificence.

— La commission chargée de fixer les limites de l'agglomération a commencé ses travaux.

— Cette semaine, M. Renard, commissaire de police, a mis fort habilement la main sur un dangereux escroc, nommé Eugène Gibert, contre lequel un mandat d'arrêt avait été lancé par le parquet de Marennes (Charente-Inférieure) et que la justice recherchait depuis plusieurs mois. Cet individu s'était réfugié dans le Nord, espérant échapper plus aisément aux investigations dont il était l'objet. Il a été arrêté dans une friture installé à Wattrelos à l'occasion de la ducasse et où il servait en qualité de garçon. Gibert, né à Saint-Just, près de Marennes, n'a que 23 ans; il a déjà subi une condamnation de six mois de prison et est actuellement poursuivi pour avoir commis un abus de confiance très grave au préjudice de son ancien maître.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau (trois livres) 0,57 c.; Blanc (trois livres) 0,50; Ménage (quatre livres) 0,57 c.

Ecole de natation. — Journée de samedi 26 juin. — Température de l'eau: 8 h. matin, 18°. — Midi, 20°. — 4 h. soir, 22°. Bassin payant nettoyé, eau complètement renouvelée.

TOURCOING

Un vicaire de la paroisse Notre-Dame, M. l'abbé Delrue, pris hier vers midi d'un malaise soudain, s'est affaissé rue Nationale en face de l'Eglise. On l'a transporté immédiatement chez M. le doyen où on lui a donné les soins nécessités par son état.

Un concours de ballons, organisé par la société des *Vingt* aura lieu demain au Pré-Catelan. Le départ se fera à 4 heures. Un objet d'art offert par les organisateurs de ce concours d'un nouveau genre, sera remis à celui des concurrents qui, dans un laps de temps donné: une heure, aura parcouru la plus longue distance. Trois concurrents sont inscrits : Le ballon *la Ville de Tourcoing*, monté par M. Desrousseaux, le *Volontaire*, par M. Hache de Calais et l'*Incincible*, par M. Godard fils, de Paris.

Arrosement des rues. — Un arrêté municipal publié et affiché vient de prescrire l'obligation, durant la période d'été, d'arroser les rues deux fois par jour : le matin avant le balayage et une seconde fois entre 10 h. du matin et 3 heures de l'après-midi.

Un détachement de chasseurs à cheval, en garnison à Lille, a poussé, hier matin, une reconnaissance jusque dans notre ville. Des éclaireurs ont parcouru plusieurs rues excitant sur leur passage la curiosité des habitants qui se demandaient ce qui leur valait la visite de nos braves soldats.

Une montre en argent que son propriétaire, Alfred Rompteau, emballeur chez M. Félix Lorthiois, avait accrochée dans la salle où il travaillait a passé dans une poche inconnue: ceci n'était pas du goût de Rompteau qui en a été réduit à déposer une plainte.

CONCERTS ET SPECTACLES

Au parc de Barbieux et place Chevreul. — Voici le programme des auditions musicales qui seront offertes au public, dimanche 27 juin, de 5 à 7 heures du soir, au Jardin de Barbieux, et le jeudi 1er juillet suivant, de 8 heures 1[2 à 10 heures du soir, place Chevreul :

Première partie. — Société philharmonique *la Concordia* : 1° Allegro militaire, ***; 2° Ouverture, J. Patrie; 3° Fantaisie, Sieman.

Deuxième partie. — Société chorale *la Lyre Roubaisienne*: 1° *La Saint-Hubert* (chœur), Laurent de Rillé; 2° *En Avant*, (chœur), Van Ackere.

Troisième partie. — Société philharmonique *la Concordia* : 1° Ouverture, Clodomir; 2° Polka, E. Mallot; 3° Galop, ***.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. Hedde

Audience du vendredi 26 juin 1886

Un incident grave. — Un prévenu qui lance un projectile à la tête du président. — Condamnation.

L'audience d'aujourd'hui a été troublée par un événement d'une gravité particulière. Un individu, nommé Bonte, poursuivi pour contravention à un arrêté d'expulsion, était interrogé par le président. Tout-à-coup, il lança un projectile à la tête de celui-ci.

Les gendarmes tinrent en respect le prévenu tandis que les juges qui siégeaient s'empressaient autour de M. le président. Celui-ci, heureusement, n'était pas blessé grièvement et continua de diriger les débats. Les gendarmes furent appelés en témoignage sur le fait qui avait troublé l'audience.

Le substitut du procureur de la république, Me Dassonville prit la parole. Il réclama énergiquement l'article 228 du code pénal ainsi conçu :

« Tout individu qui, même sans armes, et sans qu'il » en soit résulté de blessures, aura frappé un magis- » trat dans l'exercice de ses fonctions, ou à l'occasion » de cet exercice, ou commis toute autre violence ou » voie de fait envers lui, dans les mêmes circonstances, » sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq » ans. »

M. le président, après le réquisitoire, interrogea le prévenu sur le mobile de sa conduite. Ce dernier se retrancha dans un complet mutisme.

Après un court délibéré, le tribunal condamne Bonte à l'emprisonnement durant deux ans, pour voies de fait à l'audience, durant un mois pour contravention à l'expulsion; déclare que les deux peines ne se confondront pas.

Pour deux francs

Charles R...., pâtissier ambulant à Roubaix, était prévenu du vol de deux francs chez le charcutier Hennache à Tourcoing. Voici dans quelles circonstances. Le 4 juin 1886 un ouvrier peintre le vit tourner autour de la boutique et regarder à travers les carreaux, finalement y entrer puis mettre la main dans le comptoir. Il avertit la charcutière. Un sergent de ville fut mandé. Dose ayant déjà été condamné plusieurs fois, particulièrement à une peine de cinq ans de réclusion pour crime, est condamné à la relégation.

Entre chiffonniers

Un autre relégué de Roubaix est Wattremez, marchand d'os et de chiffons. Toute la corporation des chiffonniers était représentée à l'audience. Le plaignant en fait partie. Il avait prêté une charrette à bras à Wattremez qui n'a rien trouvé de mieux que d'aller la « bazarder » pour dix francs. Celui qui a acheté la charrette à bras est aussi chiffonnier. Il s'appelle Dutilleul. Il ignorait l'illégitime provenance de la charrette.

Wattremez, qui a été condamné déjà vingt-six fois, rentrant dans la catégorie des gens que la loi du 27 mai 1885 a eu pour but d'écarter du territoire français, est relégué à cause de six mois de prison auxquels il est condamné.

Un détail qui n'est pas sans importance pour les récidivistes de Roubaix. Wattremez est acquitté du chef d'infraction à une interdiction de séjour, cette interdiction ne lui ayant pas été notifiée.

Un patriote trop ardent

M. Renard est un ouvrier peigneur à Roubaix. C'est un excellent travailleur sur le compte duquel les meilleurs renseignements sont fournis. Il appartient à une bonne famille. Son frère est officier d'état major. Le 10 juin dernier, Vanasse, qui est belge, l'avait insulté en tenant sur les français des propos injurieux. Au sortir de l'atelier, il le frappa de sa gamelle en *lui disant* : « Tiens, voilà pour t'apprendre à insulter les Français.

Le tribunal le condamne au minimum de la peine : à une amende de 25 francs.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Directeur,

du *Journal de Roubaix*,

Dans la séance du 16 Décembre 1884, il fut donné lecture au Conseil municipal d'une pétition des habitants du quartier du Fresnoy demandant l'établissement d'une passerelle joignant la rue du chemin de fer à la rue de l'Ouest, la question fut renvoyée à l'examen des 1re et 3me commissions.

Dans la séance du 16 janvier 1885 l'honorable rapporteur, M. Martel-Delespierre, donna lecture du rapport suivant, dont les conclusions furent adoptées :

« Messieurs,

» Nous avez renvoyé à l'examen de vos 1re et » 3e commissions une pétition du quartier du » Fresnoy, demandant l'établissement d'une pas- » serelle joignant la rue du chemin de fer à la » rue de l'Ouest, en traversant toute la gare.

» Les membres de vos commissions ont reconnu » que les intérêts du quartier du Fresnoy ont été » gravement compromis lors de la suppresion du » passage à niveau qui existait autrefois près de » la rue de l'Avocat et de son remplacement par » le pont Saint-Vincent-de-Paul, dont l'insuffi- » sance devient chaque jour plus évidente.

» Nous avons en conséquence pensé que la de- » mande des habitants de ce quartier devait être » prise en considération; mais, pour divers mo- » tifs, nous avons estimé que le moment était » inopportun, et vous proposons d'ajourner l'exa- « men de cette question jusqu'à ce que la gare » soit reconstruite. »

Comme nous le disons plus haut, les conclusions de ce rapport ont été acceptées par le Conseil municipal.

Aujourd'hui que les travaux de construction de la nouvelle gare vont commencer, les habitants du quartier du Fresnoy espèrent que leur demande sera examinée et prise en considération. Le rapport reconnait que leurs intérêts ont été gravement compromis, il reconnait également que le Pont Saint-Vincent-de-Paul est tout à fait insuffisant, nul doute que le Conseil municipal ne fasse droit à une demande aussi légitime, le moment est tout à fait opportun, tous les travaux se faisant en même temps, la dépense sera moins élevée et le service du chemin de fer n'en souffrira point.

Nous sollicitons de votre bienveillance l'insertion de cette lettre dans les colonnes du *Journal de Roubaix*, et vous présentons, Monsieur, nos bien sincères salutations.

Des habitants du quartier du Fresnoy.

NORD

Nominations ecclésiastiques. — M. Cloche, curé d'Hautmont, est transféré à Lille, (Saint-Martin). M. Briffaut, curé d'Hérin, est transféré à Hautmont. M. Pastors, vicaire à Cambrai (Saint-Géry), est nommé curé d'Hérin. M. Vaillant, vicaire de Flines-lez-Raches, est nommé pro-curé d'Hem-Lenglet.

Sont nommés percepteurs. — MM. Bourdillon, percepteur de Maroilles, à Lunel; Guisolthe, de Ballon (Sarthe), à Maroilles; Dubois, de Croix, à Dunkerque; Fourmentin, d'Orchies, à Croix; Demasur, de Wattignies, à Orchies; Transch, de Pont-sur-Sambre, à Wattignies; Guyot, de Watten, à Pont-sur-Sambre; Voisin, de Villers-sire-Nicolle, à Cysoing; Furet, de Doulers, à Villers-sire-Nicolle; Tirmarche, à Doulers.

Avesnes. — Des voleurs ont pénétré hier, pendant la nuit, dans les bureaux de la gare et ont attaqué le coffre-fort, dont la porte, après avoir reçu plus de soixante coups de pic, a fini par céder. Une plaque métallique de 4 millimètres d'épaisseur a été percée en plusieurs endroits.

Le receveur avait heureusement emporté comme tous les soirs, les fonds provenant de la recette de la journée et il n'avait laissé dans la caisse que 32 francs en menues monnaies, qui, bien entendu, ont été enlevés ainsi que tout l'argent trouvé dans les tiroirs des employés, les timbres de quittance, le tout s'élevant à environ 72 francs.

Anor. — M. l'abbé Crouset, curé d'Anor, vient de mourir à l'âge de 72 ans.

Cambrai. — Lundi 28 juin, l'Archevêque conférera les Ordres mineurs à 55 seminaristes et 79 recevront la tonsure.

Mardi 29 juin, il ordonnera 84 prêtres, 11 diacres et 51 sous-diacres.

Sont ordonnés prêtres: MM. Bossuwe Henri, d'Hondeghem; Delebecque Paul, de Lorgies (Pas-de-Calais) Noë Louis, de Sars-et-Rosieres; Chatelain Florentin, de Saulzoir; Desmon Jean, de Dunkerque; Dutilleul Paul, de Cambrai; Moutier Léopold, de Boulogne; Fermandt Adolphe, de Dunkerque; Lerouge Octave, de La Bassée; Hérent Paul, de Raimbeaucourt; Legrand Louis, de Fourmies,

Lesigne Philippe, de Reumont; Paquin Jules, d'Ottange (Alsace-Lorraine); Trannois Lucien, de Crèvecœur; Assemain Emile, de Tourcoing; Dupont Alexandre, de Clairmarais (Pas-de-Calais); Delille Louis, de Niergnies; Caulliez Paul de Tourcoing; Charpentier Léon, de Bergues; Vanhoutte Jules, de Boeschepe; Varros Jules, de Tourcoing; Masclet Arthur, de Ecaillon; François Jules, de Saint-Aubert.

BELGIQUE

Les grèves. — Les grèves de Gand continuent sans incidents graves. Quatre hommes seulement sont détenus. Des souscriptions sont ouvertes par les chefs du mouvement gréviste dans le Borinage et dans le bassin de Charleroi.

Gand, 26 juin. — Les personnes arrêtées mercredi soir ont été amenées ce matin dans le cabinet de M. le juge d'instruction. Hier au soir les grévistes de la fabrique Casier ont tenté de faire un charivari devant la demeure du contre-maître Jaussens qui, d'après eux, est seul cause de la grève.

La police avait heureusement pris ses mesures et a pu arrêter à temps les manifestants. Les rues avoisinantes de la rue aux laines, où demeure le contre-maître, étaient gardées par des agents de police.

Ce soir aura lieu au Cercle commercial de Gand, une réunion de tous les fabricants gantois. L'ordre du jour porte: « Réponses à faire aux questions proposées par la commission du travail. — Mesures à prendre. »

Dans cette réunion, on discutera également la question d'une défense commune aux exigences des socialistes gantois.

Les grévistes de la fabrique Casier se sont réunis de nouveau ce matin au *Vooruit*. De là, ils se rendus chez les patrons. Des délégués ont rapporté que MM. Casier consentent à la reprise du travail dès lundi, à la condition que le contre-maître reste en fonctions, parce que, disent-ils, ils ne veulent pas donner satisfaction à l'élement turbulent. Seulement, le contre-maître changera sa conduite à l'égard des ouvriers. Ils sont convoqués pour cette après-midi pour recevoir leur salaire.

Les ouvriers refusent d'aller recevoir leur argent et ne se rendront pas à la fabrique. La grève ne paraît donc pas encore prendre fin. De petits groupes d'ouvriers parcourent la rue en chantant. Pour la population du St-Sacrement qui doit sortir demain des mesures extraordinaires de police sont prises en prévision de désordres.

Prix du pain pour servir de règle aux boulangers. Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanze et un tiers de blé roux ou maceaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.27 c. Pain de deuxième qualité, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.29,90. Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,31 c. Pain de fleur (dit pain français), composé de fleur de première qualité, le pain de 125 grammes est taxé à 4.25; les deux pains, à 8.50; les quatre pains, à 17 »»; les huit pains, à 34 c. Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 25 juin 1886.

Le Maire de Roubaix, A. Faidherbe, adjoint.

ÉTAT-CIVIL. — Roubaix. — Déclarations de naissances du 26 juin. — Albert Vanaudenaerde, rue du Fort, 80. — Jeanne Dunem, rue des Longues-Haies, cour Deconinck, 10. — Pierre Vlémінck, rue de l'Epeule, cour Dhalluin, 5. — Ernest Delfortrie, rue de la Concorde, 18. — Achille Delporte, rue de l'Epeule, cours Lepers, 8. — Alfred Lecomte, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 1. — Henri Beaufort, rue des Champs, 23. — Albert Martin, rue de Lannoy. — **Mariages du 26 juin.** — Victor Pollet, 31 ans, journalier, rue de Toulouse, 25, et Sidonie Darchy, 37 ans, piquûrière, rue de la Chapelle Carrette. — Henri Becquart, 48 ans, comptable, rue d'Alma, 71, et Justine Soete, 45 ans, sans profession, rue Daubenton, 133. — Louis Desimpel, 28 ans, chauffeur, et Marie Vandecavé, 21 ans, soigneuse, rue du Fort, cité Saint-Pierre, 3. — Jules Lecerf, 23 ans, journalier, rue de Lille, 196, et Fortunée Vallée, 21 ans, journalière. — Célestin Potteau, 28 ans, lisseur, rue Archimède, et Marie Bauwens, 28 ans, peigneuse, rue des Anges, 10. — Pierre Maes, 23 ans, tisserand, rue de la Chaussée, 11, et Marie Potteau, 20 ans, bobineuse, rue des Anges, 30. — Arthur Decaubaix, 27 ans, employé de commerce, rue de Lannay, 112, et Mathilde Dervaux, 29 ans, sans profession, boulevard de Beaurepaire. — **Déclarations de décès du 26 juin.** — Adolphe Lorthioit, 4 mois, rue de Lille, 188.

FEUILLETON DU 28 JUIN 1886. — N° 9

LIVADIA

PAR JACQUES BRET

IV

— Bonjour, mes amis! tout va bien ici? comment est ma mère?

Au même moment, il aperçut à la fenêtre la marquise qui le regardait avec des yeux attendris. Derrière elle on distinguait la tête blanche du curé. Alors il bondit sur le perron, enjamba les marches en trois pas et, entrant dans le salon comme une bombe, vint tomber dans les bras de sa mère avec l'abandon d'un enfant.

— Ma bonne, ma chère maman! répétait-il en l'embrassant. Ah! que je suis heureux quand je reviens ici, près de vous. Bonjour, Monsieur le curé, pardonnez-moi si je ne vous ai pas vu d'abord. C'est de bon augure de vous trouver là en arrivant; je vois tout de suite que mon voyage sera heureux.

Le curé posa lentement sa main paternelle sur la tête du jeune homme.

— Mon cher fils, dit-il.

On s'assit et on causa quelques instants. Les domestiques apportère de la bière, du sirop; puis le prêtre parla de retourner au presbytère, et Louis, passant respectueusement son bras sous le sien, le reconduisit jusqu'à la barrière.

— Eh bien, mon cher enfant, lui dit sa mère, quand il revint, causons maintenant.

— Pas ce soir, mère, répondit le jeune homme, subitement redevenu grave; je me sens un peu las et les choses que j'ai à vous dire sont si sérieuses, que je voudrais m'y préparer par un bon sommeil.

La marquise fut frappée de l'air de profonde résolution de son fils, mais toujours prudente, elle n'insista pas :

— Alors, à demain, dit-elle en lui prenant tendrement la tête entre ses deux mains; à demain, va dormir.

Elle laissa le jeune homme se diriger vers sa chambre, se rendit à la chapelle et s'absorba dans une fervente prière.

Mais elle se sentait troublée; l'accent de Louis, sa subite émotion, un air de gravité inconnue et jusqu'à l'effervescence de son arrivée, lui prouvaient qu'elle était en face d'un évènement sérieux. N'y tenant pas, elle se leva et s'approcha de la porte de son fils :

— C'est moi, Louis, dit-elle.

— Venez, venez, mère chérie, répondit une voix déjà enfouie dans les oreillers.

Elle entra dans la chambre, se mit doucement à rouler les couvertures, à arranger les rideaux comme lorsqu'il était encore tout enfant et s'assit près du lit, sur une chaise basse, la tête appuyée sur la main du jeune homme. Alors, tout naturellement, sans effort, dans cette douce intimité, ils en vinrent à parler de ce qui leur tenait tous les deux à cœur. Louis raconta son amour avec une candeur qui donnait plus de force encore à ses paroles; il parla de Livadia, comme on parle d'un être idéal; il montra dans sa vérité la flamme vive de ses rêves, et la marquise, qui le laissait dire sans oser l'interrompre, sentit tout de suite la difficulté de réprimer un pareil élan.

— Mon pauvre en